



lettre recommandee de mon lieu de travail

Par **mumu2306**, le **12/05/2012 à 21:00**

bonjour,

aujourd'hui j'ai reçu un recommande avec avis de reception, malheureusement je n'est pas plus aller le cherche car je travaille ,

si la lettre concernent mon travail ai je le droit de la refuser au bureau de tabac????

car mon patron ne ma dit, et je n'est rien a me reprocher

merci pour vos reponse

Par **P.M.**, le **12/05/2012 à 21:19**

Bonjour,

C'est plutôt au bureau de poste que l'on va récupérer une lettre recommandée sauf éventuellement en milieu rural...

Il est souvent préjudiciable de ne pas réceptionner une lettre recommandée car elle peut concerner des choses importantes comme un avertissement ou une convocation et faire partir des délais et ça ne changera rien que vous n'en ayez pas pris connaissance...

Par **mumu2306**, le **12/05/2012 à 21:23**

ok merci pour votre information

Par **janus2fr**, le **13/05/2012 à 08:51**

Bonjour,

Effectivement, il faut savoir qu'à part de rares cas (congé de baux par exemple), les lettres recommandées produisent leur effet juridique lors de la première présentation, qu'elles soient réellement réceptionnées ou non.

Refuser une LRAR est donc une mauvaise solution car cela n'arrête pas pour autant la procédure et vous empêche de connaître de quelle procédure il s'agit et donc de vous

défendre éventuellement.

De plus, la Poste n'a normalement pas le droit de vous indiquer l'expéditeur de la lettre avant de vous la remettre (bien que ce soit très théorique je le sais bien...)